



MAIRIE de Les Chapelles-Bourbon

République Française

Département de Seine et Marne – Arrondissement de Melun – Canton de Fontenay-Trésigny

Arrêté municipal n° 26-2026

Arrêté de police de la circulation

Le Maire de la commune de Les Chapelles-Bourbon,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

CONSIDÉRANT la demande de l'entreprise PAGOT représentée par M. Cochevin Camille -ZAC du Sourdunois – BP 103 – Sourdun 77483 – PROVINS cedex, pour les travaux d'aménagement sécuritaire de la rue de Beaumarchais,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Une fermeture TOTALE de la rue de Beaumarchais sera nécessaire pour des travaux de chaussée.

Article 2 :

la circulation sera interdite pendant les travaux le JEUDI 15 OCTOBRE DE 8h à 17h (Il est demandé aux riverains de sortir leur véhicule avant le début des travaux).

Article 3 :

La signalisation et la sécurisation des travaux seront effectuées par l'entreprise.

Article 4 :

Une déviation sera mise en place par les voies suivantes : rue du Limodin ou rue Jodelle.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié à la Mairie, inscrit au registre des actes et copie sera adressée :

- SAS PAGOT
- Gendarmerie de Mortcerf

Fait à Les Chapelles-Bourbon,
Le 07 octobre 2026
L'adjoint au Maire,
Jacques COCHAUD

